



affiché le 24/03/26

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2026 / 091**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 22

Exprimés : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, David ROSENBLUM, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absent : David ROSENBLUM.

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

*Nomenclature @CTES : Finances / Subventions*

**FINANCES**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026**

- Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2026 ;
- Vu l'avis de la commission en charge des demandes des associations qui s'est réunie le 16 mars 2026 ;
- Considérant l'enveloppe allouée par la collectivité à l'article 6574 du budget primitif de la collectivité.

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 26</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'accorder les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

2025 **2026**

**CULTURE ET ANIMATIONS DIVERSES**

Académie de Musique Ancienne de Tonnerre (AMAT)	1 500 €	2 000 €
Action artistique	2 000 €	2 000 €
Association « Le café des glaces »	2 000 €	3 000 €
Association pour la vie et le développement en Bourgogne	2 500 €	500 €
Athantor	/	250 €
Chœur du Tonnerrois	550€	550 €
Danses du Tonnerre	500 €	500 €
Les Amis de Dobris	500 €	500 €
Les balades historiques	/	250 €

MJC du Tonnerrois	2 000 €	
Musique en Tonnerrois	1 200 €	<b>1 200 €</b>
Orange mécanique	/	<b>250 €</b>
Orchestre d'Harmonie de la Ville Tonnerre	4 000 €	<b>4 000 €</b>
Vinées Tonnerroises	1 000 €	<b>1 000 €</b>

**SOCIAL**

Adavirs	600 €	<b>600 €</b>
Apriav	/	<b>250 €</b>
Centre d'info. Sur les droits des femmes et des familles	350 €	<b>350 €</b>
Favec Conjointes Survivants et Orphelins	150 €	<b>150 €</b>
Lady cat	400 €	<b>500 €</b>
Para Tonnerre	200 €	<b>200 €</b>
Secours Catholique	550 €	<b>550 €</b>
Secours Populaire	550 €	<b>550 €</b>

**COMMERCE ET TOURISME**

Mission locale	9 650 €	<b>9 650 €</b>
----------------	---------	----------------

- De provisionner le delta entre l'enveloppe allouée à l'article 6574 du budget primitif et les demandes de subventions reçues par les associations pour l'année 2026 pour permettre d'allouer de nouvelles subventions au cours de l'année ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents afférents.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre